



**ST-LUDGER, 20 AOÛT 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 19 août 2025 à 19 h, à la salle du conseil sise au 181, rue Principale, à laquelle sont présents les conseillers(ères), Frédéric Destrijker, Carole Duplessis, Solange Fillion, Sylvain Gagnon, Roger Nadeau et Geneviève Maheux, qui forment quorum sous la présidence de monsieur Denis Poulin, maire.

Monsieur Bernard Roy, directeur général et greffier-trésorier, est présent et assume le secrétariat.

**1. QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte. Il est 19 h 00.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2025-08-224

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 19 août 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis

APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

ET RÉSOLU

- D'adopter l'ordre du jour qui suit :

	<b>Description</b>
<b>1.</b>	<b>QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE</b>
<b>2.</b>	<b>ORDRE DU JOUR</b>
<b>3.</b>	<b>DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT</b>
<b>4.</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE</b>
<b>5.</b>	<b>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX</b>
5.1	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 2025-07-08
5.2	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 2025-07-15
<b>6.</b>	<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 31 JUILLET 2025</b>
<b>7.</b>	<b>COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 JUILLET 2025</b>
<b>8.</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL :</b>
<b>9.</b>	<b>ADMINISTRATION :</b>
9.1.	RESSOURCES HUMAINES
9.2.	INSPECTION ANNUELLE DES SYSTEMES ET EQUIPEMENTS D'ALARME
9.3.	POLITIQUE FAMILIALE – NAISSANCE D'ENFANTS
9.4.	CARBURANT 2026 – DEMANDE DE SOUMISSIONS
<b>10.</b>	<b>LÉGISLATION :</b>
10.1	ADOPTION DU REGLEMENT 2025-272 SUR LE CONTROLE DES ANIMAUX

<b>11.</b>	<b>VOIRIE-TRAVAUX PUBLICS</b>
11.1.	ADJUDICATION DE CONTRAT -- DENEIGEMENT DES RUES DU VIL- LAGE
11.2.	INSTALLATION DE BUTOIRS – ÉDIFICE MUNICIPAL DU 212 RUE LA- SALLE
11.3.	INSTALLATION DE CAMERAS A L'OTJ
11.4.	ACHAT D'UN BARIL D'HUILE
11.5.	REPLACEMENT DE PANNEAUX LUMINEUX PAR DES PANNEAUX DEL
11.6.	ÉCLAIRAGE AFFICHE PARC INDUSTRIEL
<b>12.</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU - EAU POTABLE ET ÉGOUT :</b>
12.1	BRANCHEMENT DES INSTRUMENTS DE TELEMETRIE
<b>13.</b>	<b>MATIÈRES RÉSIDUELLES :</b>
13.1	TONNAGE – JUIN 2025
<b>14.</b>	<b>SERVICE INCENDIE ET MESURES D'URGENCE:</b>
<b>15.</b>	<b>URBANISME :</b>
15.1	DEMANDE DE DEROGATION MINEURE
<b>16.</b>	<b>LOISIRS :</b>
16.1	DESIGNATION DE L'AGENTE DE LIAISON CULTURELLE
<b>17.</b>	<b>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET DE COMMANDITE</b>
17.1	DEMANDE D'AIDE FINANCIERE D'UNE ENTREPRISE LOCALE
<b>18.</b>	<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>
18.1	PROJET BAIN DE NATURE – AJOUTS
18.2	CONSTRUCTION DE LA TOUR DE COMMUNICATION SSI
18.3	DEMANDE DE SUBVENTION PAVL
18.4	PROJET OTJ
<b>19.</b>	<b>CORRESPONDANCE :</b>
19.1.	MRC DU GRANIT – ADOPTION DU PRMHH
19.2.	MRC DU GRANIT – DEMARCHE MADA
19.3.	MRC DU GRANIT – APPEL A PROJETS FONDS DE DEVELOPPE- MENT CULTUREL
19.4.	MAMH – PROGRAMMES DE SUBVENTIONS
19.5.	DEPUTE FEDERAL – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS
19.6.	MTMD – CONFIRMATION DE SUBVENTIONS PPA-EC ET PPA-ES
19.7.	DEGUSTEZ MEGANTIC – CONFERENCE DE PRESSE
19.8.	MSP – SEMAINE DE PREVENTION DES INCENDIES, DU 5 AU 11 OCTOBRE 2025
19.9.	MAMH – SEMAINE DES MUNICIPALITES 14 AU 20 SEPTEMBRE 2025
19.10	BIBLIOTHEQUE – SOUTIEN FINANCIER DU DEPUTE PROVINCIAL
<b>20.</b>	<b>VARIA :</b>
20.1.	LES PASSERELLES – GUIGNOLEE 2025
<b>21.</b>	<b>RAPPORT D'ACTIVITÉS :</b>
21.1.	TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE – FREDERIC DESTRIJKER

21.2.	URBANISME ET AMENAGEMENT – CAROLE DUPLESSIS ET SOLANGE FILLION
21.3.	FAMILLES, AINES – CAROLE DUPLESSIS
21.4.	TRANSPORT ADAPTE ET COLLECTIF – SOLANGE FILLION
21.5.	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – SOLANGE FILLION
21.6.	EAU POTABLE ET USEE – SYLVAIN GAGNON
21.7.	MATIERES RESIDUELLES ET RECYCLABLES – SYLVAIN GAGNON
21.8.	SECURITE CIVILE (SERVICE INCENDIE, SURETE DU QUEBEC ET CROIX-ROUGE) – ROGER NADEAU
21.9.	SPORTS, LOISIRS ET CULTURE – GENEVIEVE MAHEUX
21.10	CORPORATION LUDGEROISE DE DEVELOPPEMENT (COLUDE) – SOLANGE FILLION
<b>22.</b>	<b>MOT DU MAIRE</b>
<b>23.</b>	<b>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

### **3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT**

Madame la conseillère, Geneviève Maheux, déclare un intérêt au point 17.1 : « Demande d'aide financière d'une entreprise locale ».

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune question.

### **5. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX**

#### **5.1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 8 JUILLET 2025**

Résolution 2025-08-225

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 et en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

#### **5.2 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 15 JUILLET 2025**

Résolution 2025-08-226

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2025 et en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Solange Fillion

APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis  
ET RÉSOLU

- QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

## 6. **ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 31 JUILLET 2025**

Les activités de fonctionnement au 31 juillet 2025 ont été distribuées préalablement aux conseillers. Une attention est accordée à l'explication entre les écarts budgétaires et les résultats réels.

### **RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LE BUDGET ET LES RÉSULTATS REELS**

#### **Résolution 2025-08-227**

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Ludger veut être diligemment informé de l'état des finances de la municipalité tout au long de l'exercice en cours, afin d'être en mesure de prendre les meilleures décisions en temps opportun ;

ATTENDU QU'à cette fin un rapport est déposé, qui a pour but d'expliquer l'évolution des écarts entre le budget et les résultats financiers réels ;

#### **EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Solange Fillion

APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis

ET RÉSOLU

- QUE les membres du conseil municipal se disent satisfaits du rapport de reddition déposé et des explications fournies sur les écarts entre le budget et les résultats réels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

### 6.1 **Activités de fonctionnement au 31 juillet 2025**

Le directeur général informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

#### **Virements de crédits effectués au 31 juillet 2025**

<b>No de poste</b>	<b>Description</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			
02-130-00-670	Fournitures de bureau	1 250.00 \$	
02-130-00-454	Inscription Sessions Formation		1 250.00 \$
02-190-00-995	Réclamation Dommages-intérêts	250.00 \$	
02-150-00-419	Droits de mutation MRC		250.00 \$
<b>TRANSPORT</b>			
02-320-00-640	Pièces et accessoires - voirie d'été	80.00 \$	
02-320-00-965	Immatriculations - voirie d'été		80.00 \$
03-310-61-521	PAVL - redressement	2 838.54 \$	
02-340-00-521	Entretien et répar - Éclairage de rues		2 838.54 \$
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>			
03-310-15-721	Aqueduc St-Charles	2 000.00 \$	
02-415-00-640	Pièces et access - réseau d'égout		2 000.00 \$
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>			
02-701-00-522	Entretien et répar - Bâtiments OTJ	100.00 \$	
02-701-00-526	Entretien et répar - Équipements OTJ		100.00 \$

02-701-02-451	Fournitures - SAE	13.36 \$	
02-701-01-900	Comité Sport Loisirs		13.36 \$
02-702-30-910	BIBLIO - Animations et activités	39.00 \$	
02-702-30-454	BIBLIO - Formations		39.00 \$

## **7. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 JUILLET 2025**

### **7.1 ACCEPTATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 JUILLET 2025**

#### Résolution 2025-08-228

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en sa possession les documents relatifs aux comptes payés au 31 juillet 2025 :

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

ET RÉSOLU

- QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger approuve les paiements suivants :
  - La liste suivante des salaires et paiements émis au mois de juillet 2025 :
 

▪ Salaires (5 semaines) :	58 461.00 \$
▪ Incompressibles et autres paiements :	67 466.57
	125 927.57 \$
  - Dépenses par carte de crédit – juillet 2025      69.43 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

### **7.2 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2025**

#### Résolution 2025-08-229

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en sa possession la liste des comptes à payer au 31 juillet 2025 :

ATTENDU QUE la disponibilité des crédits nécessaires aux dépenses a été vérifiée et que le solde du compte courant s'élève à 569 439.06 \$ ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux

APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

ET RÉSOLU

- QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger autorise le directeur général à procéder au paiement des comptes à payer au 31 juillet 2025, pour un montant totalisant 203 164.50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

## **8. CONSEIL MUNICIPAL :**

Aucun point.

## **9. ADMINISTRATION :**

### **9.1 RESSOURCES HUMAINES**

#### **9.1.1 ENGAGEMENT D'UN OPERATEUR / DENEIGEMENT**

##### Résolution 2025-08-230

ATTENDU QU'un poste d'opérateur/déneigement a été affiché par la Municipalité de Saint-Ludger jusqu'au 25 juillet 2025 ;

ATTENDU QUE, par suite des entrevues tenues dans la semaine du 11 août 2025, le comité a identifié un candidat dont il a fait les vérifications requises, pour fins de recommandations aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : madame Geneviève Maheux

ET RÉSOLU

- QUE le conseil municipal confirme l'engagement de monsieur Marc Faucher au poste d'opérateur de la voirie ;
- QU'il a été convenu que monsieur Faucher débute dans ses nouvelles fonctions le mardi 2 septembre 2025 sur une base de 40 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

#### **9.1.2 ÉLECTIONS MUNICIPALES – REMUNERATION DU PERSONNEL ELECTORAL**

##### Résolution 2025-08-231

ATTENDU que l'article 580 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édicte que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) établit, par règlement, un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu'ont le droit de recevoir pour leurs fonctions le personnel électoral et autres ;

ATTENDU QU'un avis a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 28 décembre 2024 et le 5 février 2025 relativement à la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux pour 2025 ;

ATTENDU que l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* édicte que le Conseil peut établir un tarif de rémunérations ou d'allocations ;

ATTENDU que le 17 juin 2005, le Gouvernement du Québec modifiait la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, transférant en grande majorité la responsabilité des élections du préfet du côté des présidents d'élection des municipalités locales ;

ATTENDU que les membres du Conseil jugent opportun d'adopter le tarif des rémunérations payables lors d'élection afin d'établir un tarif supérieur au président d'élection à celui fixé par le MAMH considérant le temps, les responsabilités et le travail à faire lors d'une élection et d'un référendum ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux

APPUYÉ PAR : madame Carole Duplessis

ET RÉSOLU

- QUE la Municipalité de Saint-Ludger fixe le tarif des rémunérations payables lors d'élections et référendums municipaux pour le personnel électoral, à savoir :

REMUNERATION DU PRESIDENT D'ELECTION :

- Tenue du scrutin : 750.00 \$
- Tenue du vote par anticipation : 550.00 \$
- Coordination du vote par correspondance: 300.00 \$
- Lorsqu'il y a confection  
ET révision de la liste électorale : 671.00 \$
- Lorsqu'il n'y a  
QUE confection de la liste électorale : 400.00 \$
- Lorsqu'il n'y a NI confection  
NI révision de la liste électorale : 139.00 \$
- Coordination et suivi de l'élection : 500.00 \$

REMUNERATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN AU PRESIDENT D'ELECTION :

- Les  $\frac{3}{4}$  de la rémunération du président d'élection, n'incluant pas la coordination et le suivi de l'élection, pour la secrétaire d'élection.
- La  $\frac{1}{2}$  de la rémunération du président d'élection, n'incluant pas la coordination et le suivi de l'élection pour l'adjoint·e au président d'élection.

REMUNERATION DU PERSONNEL AFFECTE AUX COMMISSIONS DE REVISION :

- Réviseur : 22.54 \$ / h
- Secrétaire : 22.54 \$ / h
- Agent réviseur : 19.32 \$ / h

REMUNERATION DU PERSONNEL AFFECTE AU SCRUTIN, VOTE PAR ANTICIPATION ET VOTE ITINERANT :

- Scrutateur : 20.13 \$ / h
- Secrétaire du bureau de vote : 19.32 \$ / h
- Préposé à l'information  
ET au maintien de l'ordre : 20.13 \$ / h
- Président et membre d'une  
table de vérification de  
l'identité des électeurs : 16.10 \$ / h

FORMATION

Toute personne assignée à la commission de révision, qui reçoit une rémunération à l'heure a droit de recevoir une rémunération horaire additionnelle pour chaque heure de formation auxquelles elle assiste ;

Toute autre personne qui reçoit une rémunération à l'heure a le droit de recevoir une rémunération de 25.00\$ pour assister à une séance de formation tenue par le président d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

**9.2 INSPECTION ANNUELLE DES SYSTEMES ET EQUIPEMENTS D'ALARME**

Résolution 2025-08-232

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

- QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger autorise l'inspection de tous les extincteurs détenus par la Municipalité, au Bureau municipal, à l'OTJ, au garage municipal et à la caserne de pompier et ce, au coût de huit cent vingt-neuf dollars et 75 cents (829.75 \$), taxes en sus ;
- QU'advenant la nécessité de recharge de certains équipements, que celle-ci soit autorisée en fonction de la capacité de l'équipement et de la nature de recharge, conformément à la soumission reçue de l'entreprise Extincteurs de Beauce en date du 10 juillet 2025 ;
- QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-220-00-522 *Entretien et réparation – bâtiments et terrains*, 02-320-00-522 *Entretien et réparation – Garage*, 02-701-00-522 *Entretien et réparation – Bâtiments OTJ* et 02-702-20-522 *Entretien et réparation – bâtiments et terrains*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

### **9.3 POLITIQUE FAMILIALE – NAISSANCE D'ENFANTS**

#### Résolution 2025-08-233

ATTENDU QUE le Conseil veut souligner dans la Politique familiale l'arrivée d'un nouvel enfant en accordant une aide financière aux parents d'un montant de 100\$ pour un premier enfant, de 150\$ pour un deuxième enfant, ou de 200\$ pour un troisième enfant ;

ATTENDU QUE madame Maryse et monsieur Éric, résidents de Saint-Ludger, sont les heureux parents d'un premier et d'un deuxième enfant nés successivement en 2022 et 2024 ;

ATTENDU QUE les parents répondent aux conditions d'admissibilité de la Politique familiale et qu'ils ont droit à l'aide financière prévue ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion

ET RÉSOLU

- QU'une aide financière de 250 \$ soit versée à l'ordre des parents, pour la naissance d'un premier et d'un deuxième enfant, conformément à la Politique familiale en vigueur ;
- QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-990 *Programme Nouveau-Nés*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

### **9.4 CARBURANT 2026 – DEMANDE DE SOUMISSIONS**

#### Résolution 2025-08-234

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux

APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

ET RÉSOLU

- QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger autorise le directeur général à lancer l'appel d'offres sur invitation pour l'approvisionnement en carburant pour l'année 2026 au bénéfice des services suivants :
  - Caserne du service incendie, 411, Route 204
  - Piscine municipale – 134, rue Dallaire

- Le diesel routier pour nos véhicules et équipements motorisés, dont le réservoir du garage municipal est situé au 415, Route 204 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

## 10. LÉGISLATION :

### 10.1 ADOPTION DU REGLEMENT 2025-272 SUR LA GARDE ET LE CONTROLE DES ANIMAUX

#### Résolution 2025-08-235

ATTENDU QUE le projet de règlement 2025-272 sur la garde et le contrôle des animaux a été déposé à la séance du conseil tenue le 8 juillet 2025 ;

ATTENDU QU'à la même séance de conseil un avis de motion a été donné par la conseillère, madame Geneviève Maheux, et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 8 juillet 2025 ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 2025-272 sur la garde et le contrôle des animaux dont copie est jointe à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

## 11. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS :

### 11.1 ADJUDICATION DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT DES RUES DU VILLAGE

#### Résolution 2025-08-236

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger a publié un appel d'offre pour un contrat d'entretien d'hiver des chemins municipaux pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 et, ce, selon deux (2) options :

- OPTION A : Village (abrasifs fournis par la municipalité)
- OPTION B : Village (abrasifs fournis par l'entrepreneur)

ATTENDU QUE ledit appel d'offres a été publié sur le SEAO (20078499) le 17 juin 2025 et ce, jusqu'au 17 juillet 2025, à 11 heures et annoncé dans l'édition du 19 juin de L'Écho de Frontenac ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue avant 11 h 00 le 17 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue s'est avérée conforme, après analyse ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

ET RÉSOLU

- QUE le contrat de déneigement des rues du village, pour une durée de trois (3) ans, soit accordée à l'entreprise 9332-5330 Québec Inc. ;

- QUE l'option retenue est l'option A, selon laquelle les abrasifs sont fournis par la Municipalité, aux coûts suivants :
  - o 2025-2026 : 44 500\$ (taxes en sus.)
  - o 2026-2027 : 45 500\$ (taxes en sus.)
  - o 2027-2028 : 46 600\$ (taxes en sus.)
- QUE la dépense soit payée à même les sommes réservées au compte : *02-330-00-510 Contrat de déneigement.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

## **11.2 INSTALLATION DE BUTOIRS – ÉDIFICE DU 212 RUE LASALLE**

### Résolution 2025-08-237

CONSIDÉRANT les demandes d'organismes et de citoyennes et citoyens à l'égard de mesures de sécurité à être prises pour prévenir la chute de véhicules et de personnes sur le versant ouest du stationnement de l'édifice municipal sis au 212 rue Lasalle ;

CONSIDÉRANT QU'un responsable du service de la voirie confirme le risque de chute;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion

ET RÉSOLU

- D'autoriser l'achat et l'installation de dix-huit (18) butoirs, au coût de 778.86 \$, taxes et transport et palettes en sus., tel qu'indiqué sur la soumission de l'entreprise Goliath en date du 4 juillet 2025 ;
- QUE la dépense soit payée à partir des sommes disponibles au compte : *02-702-20-522 Entretien et réparation – bâtiment et terrain.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

## **11.3 INSTALLATION DE CAMÉRAS À L'OTJ**

### Résolution 2025-08-238

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

- D'autoriser l'achat d'une boîte de 6 caméras dans le Parc de l'OTJ, au coût de 4 935 \$, taxes en sus., tel que mentionné sur la soumission du 15 juillet 2025 de Michel Fecteau, entrepreneur électricien ;
- QUE les caméras à installer sur le site de l'OTJ sont les suivantes :
  - o Remplacement de la caméra actuelle portant sur la patinoire ;
  - o Caméra portant vers la huche de la ressourcerie ;
  - o Caméra tournée vers l'entrée sur le site de l'OTJ ;
  - o Caméra portant vers le tennis sur le même poteau ;
  - o Deux caméras gardées en inventaire.
- QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire *03-310-65-522 – OTJ – Rénovation bâtiments et terrains*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

#### **11.4 ACHAT D'UN BARIL D'HUILE**

Résolution 2025-08-239

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis  
APPUYÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker  
ET RÉSOLU

- D'autoriser l'achat d'un baril d'huile chez l'entreprise « Les Fabrications Pierre Fluet », au prix de 1 029.60\$, taxes et redevances environnementales en sus.;
- QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires *02-320-00-631 Carburant, huile, graisse, diesel.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

#### **11.5 REPLACEMENT DE PANNEAUX LUMINEUX PAR DES PANNEAUX DEL**

Ce point est reporté à la prochaine séance de conseil.

#### **11.6 ÉCLAIRAGE DE L’AFFICHE DU PARC INDUSTRIEL**

Ce point est reporté à la prochaine séance de conseil.

### **12. HYGIÈNE DU MILIEU – EAU POTABLE ET ÉGOUT**

#### **12.1 BRANCHEMENT DES INSTRUMENTS DE TÉLÉMÉTRIE**

Résolution 2025-08-240

CONSIDÉRANT QUE les équipements de télémétrie ont été installés en septembre 2024 aux stations de pompage et à l'usine de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements permettent la gestion à distance des alarmes et alertes et du suivi d'un tableau de bord ;

ATTENDU QU'un branchement internet et infonuagique est nécessaire pour utiliser ces équipements ;

ATTENDU QU'une première entente de branchement est déposée pour une durée de 15 mois, rétroactive à septembre 2024 et prenant fin au 30 novembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Geneviève Maheux  
APPUYÉ PAR : monsieur Sylvain Gagnon  
ET RÉSOLU

- D'autoriser le paiement de l'entente, au coût de 80\$ par mois, taxes en sus, rétroactif à septembre 2024 ;
- QUE le montant soit prélevé à même les fonds disponibles au compte : *02-414-00-640 – Pièces et accessoires Épuration.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

### **13. MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Les statistiques de tonnage des différentes collectes de matières résiduelles pour Saint-Ludger, en date du 30 juin 2025, sont déposées à la table du conseil.

#### 14. SERVICE INCENDIE

Aucun point.

#### 15. URBANISME

##### 15.1 DEMANDE DE DEROGATION MINEURE

Résolution 2025-08-241

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole (CCU) a, le 7 août 2025, étudié la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire, relative à la construction d'un immeuble résidentiel de huit logements dont la hauteur projetée est de 11,5 mètres;

ATTENDU QUE cette demande s'inscrit dans une volonté de respecter les normes actuelles de construction, tout en favorisant la viabilité économique et l'intégration harmonieuse dans l'environnement bâti;

ATTENDU QUE la municipalité fait face à des besoins urgents en matière d'unités de logement, et que le projet proposé contribue directement à répondre à cette problématique;

ATTENDU QUE la dérogation proposée ne nuit ni à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins, ni aux objectifs du plan d'urbanisme municipal;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie a confirmé que la hauteur projetée ne compromet pas les interventions en cas de sinistre;

ATTENDU QUE la demande ne pose aucun risque en matière de sécurité publique, de santé, ou d'environnement;

ATTENDU QUE l'usage et la densité du projet demeurent conformes au zonage en vigueur;

ATTENDU QUE le refus de cette demande pourrait entraîner un préjudice sérieux au propriétaire, sans compromettre les droits des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le CCU juge que la demande constitue une dérogation de nature mineure et recommande au conseil municipal **d'autoriser** la construction d'un bâtiment principal de huit logements, d'une hauteur totale de **11,5 mètres**, tel que déposé à la demande de dérogation

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : madame Geneviève Maheux

ET RÉSOLU

- QUE le conseil municipal **d'autoriser** la construction d'un bâtiment principal de huit logements, d'une hauteur totale de **11,5 mètres**, tel que déposé à la demande de dérogation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

#### 16. LOISIRS :

##### 16.1 DESIGNATION DE L'AGENT DE LIAISON CULTUREL

Résolution 2025-08-242

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Solange Fillion

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

- De désigner madame Sylvie Lamontagne à titre d'agente de liaison culturelle représentant la Municipalité de Saint-Ludger sur le comité de liaison culturel de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller-ère-s

## 17. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

### 17.1 **DEMANDE D'AIDE FINANCIERE D'UNE ENTREPRISE LOCALE**

La conseillère, madame Geneviève Maheux, déclare un intérêt et se retire des délibérations.

#### Résolution 2025-08-243

ATTENDU QUE l'entreprise 9017-2610 Québec Inc. exploite une entreprise de construction qui a nécessité la construction d'un bâtiment pour l'entreposage de matériaux et d'équipements au 20 9<sup>e</sup> Rang, dans le Parc industriel de Saint-Ludger, dont le matricule est le 9067-83-3176 ;

ATTENDU QUE le bâtiment est aussi offert à la population pour un service d'entreposage très apprécié ;

ATTENDU les dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* qui précise, à son deuxième alinéa, qu'une municipalité peut « *accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence.* » ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

- QUE la Municipalité de Saint-Ludger accorde une aide financière sur trois années afin de soutenir l'exploitation de l'entreprise 9017-2610 Québec Inc. et ce, jusqu'à concurrence du moins élevé des deux montants pour chacune des années suivantes :
  - Année #1 : 5 000 \$, ou le montant équivalent aux taxes et compensations dues ;
  - Année #2 : 3 750 \$, ou le montant équivalent à 75% des taxes et compensations dues ;
  - Année #3 : 2 500 \$, ou le montant équivalent à 50% des taxes et compensations dues.
- QUE l'aide financière est accordée pour les années 2025, 2026 et 2027 et versée en décembre de chaque année, à la condition que les taxes foncières dues à la Municipalité pour les années en cours et antérieures aient été payées ;
- QUE l'aide financière est conditionnelle à ce que l'entreprise maintienne ses activités jusqu'à la date du dernier versement.

ADOPTÉE

La conseillère, madame Geneviève Maheux, réintègre la table du conseil.

## 18. **ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

### 18.1 **Projet Bain de nature**

Ce point est reporté à un prochain conseil.

## **18.2 Construction de la tour de communication SSI**

### **18.2.1 Dalle de ciment sous le bâtiment abritant les équipements de communication**

Résolution 2025-08-244

ATTENDU QU'un bâtiment sera construit pour abriter les équipements électroniques ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Solange Fillion

APPUYÉ PAR : madame Geneviève Maheux

ET RÉSOLU

- D'autoriser l'installation d'une dalle de béton, au coût de 760 \$, taxes en sus., et aux conditions qui figurent sur la soumission du 14 juillet 2025 de l'entreprise Coffrage Rock Lauzon ;
- QUE la dépense soit payée à même les fonds disponibles au compte : 03-310-11-725 Service Incendie – Communication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

### **18.2.2 Préparation du site de la tour de communication**

Résolution 2025-08-245

ATTENDU QUE des bases de béton sont requises pour installer une tour de communication pour le Service de sécurité incendie (SSI) et un bâtiment pour abriter les équipements électroniques ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion

ET RÉSOLU

- D'autoriser l'inspecteur municipal à faire creuser et préparer le sol, en prévision de la construction de la tour de communication et du bâtiment ;
- QUE la dépense soit payée à même les fonds disponibles au compte : 03-310-11-725 Service Incendie – Communication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

## **18.3 Demande de subvention PAVL**

### **PAVL – VOLET REDRESSEMENT-SECURISATION**

Résolution 2025-08-246

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise sans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent ;

ATTENDU QUE LA Municipalité de Saint-Ludger choisit la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE monsieur Bernard Roy, directeur général et greffier-trésorier, représente la Municipalité auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : madame Geneviève Maheux

ET RÉSOLU

- QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger :
  - o Autorise la présentation d'une demande d'aide financière ;
  - o Confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur ;
  - o Reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée ; et
  - o Certifie que monsieur Bernard Roy, directeur général et greffier-trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

#### **18.4 Projet OTJ (centre communautaire et patinoire)**

Une rencontre avec un ingénieur en structure s'est tenue le 12 août 2025, en prévision de certains travaux de rénovation à venir. Une offre de service devrait être déposée lors d'un prochain conseil.

### **19. CORRESPONDANCE**

#### **19.1 MRC DU GRANIT – ADOPTION DU PLAN REGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES**

La MRC a par voie de communiqué le 2 juillet 2025 que le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) était officiellement approuvé.

#### **19.2 MRC DU GRANIT – LANCEMENT DE LA DEMARCHE MUNICIPALITE AMIE DES AINES**

La MRC du Granit a par voie de communiqué lancé officiellement la démarche régionale visant à doter son territoire d'une Politique de la famille et des aînés menant à la certification « Amie des aînés » (MADA).

#### **19.3 MRC DU GRANIT – APPEL A PROJETS DU FONDS DE DEVELOPPEMENT CULTUREL**

Un appel à projet dans le cadre du Fonds de développement culturel, qui vise à encourager l'accès à la culture, la participation citoyenne,

la mise en valeur du patrimoine et le développement de partenariats durables, est ouvert, depuis le 17 juillet et jusqu'au 6 septembre 2025.

#### **19.4 MAMH – PROGRAMMES DE SUBVENTIONS**

Une note du MAMH annonçant ses différents programmes de financement est déposée à la table du conseil.

#### **19.5 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS**

Un appel à projets est lancé pour la période du 6 août au 17 septembre 2025.

#### **19.6 MTMD – CONFIRMATION DES SUBVENTIONS PPA-CE ET PPA-ES**

Une lettre confirmant les aides financières PPA-ES et PPA-CE est déposée à la table du conseil.

#### **19.7 DEGUSTEZ MEGANTIC**

Une conférence de presse est annoncée pour le 27 août prochain, à 11 h 00.

#### **DEGUSTEZ MEGANTIC – PRET D'UNE SALLE**

Résolution 2025-08-247

ATTENDU QUE l'événement « Dégustez Mégantic » se tiendra les 4 et 5 octobre 2025 et vise à faire la promotion d'entreprises agro-alimentaires de la région de la MRC du Granit ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger veut contribuer au succès de cet événement important qui attire plusieurs exposants demeurant sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ludger ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

APPUYÉ PAR : madame Geneviève Maheux

ET RÉSOLU

- QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger accepte de prêter à titre gracieux la salle sise au 212 rue Lasalle pour la tenue de l'événement « Dégustez Mégantic » les 4 et 5 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

#### **19.8 MSP – SEMAINE DE PREVENTION DES INCENDIES**

La semaine de prévention des incendies se tiendra cette année du 5 au 11 octobre 2025.

#### **19.9 MAMH – SEMAINE DES MUNICIPALITES**

La semaine des municipalités se tiendra cette année du 14 au 20 septembre 2025.

#### **19.10 BIBLIOTHEQUE – SOUTIEN FINANCIER DU DEPUTE PROVINCIAL**

Une lettre du député provincial, monsieur Samuel Poulin, confirme une aide financière de 500 \$ dans le cadre des rénovations de la bibliothèque municipale pour le 20<sup>e</sup> anniversaire de celle-ci.

### **20. VARIA**

#### **20.1 LES PASSERELLES – GUIGNOLEE 2025**

La guignolée se tiendra cette année le 6 décembre 2025.

## Résolution 2025-08-248

ATTENDU QUE le Centre de pédiatrie sociale Les Passerelles tiendra sa guignolée annuelle le samedi 6 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE le Centre souhaite avoir la collaboration de la municipalité pour soutenir cette activité importante de levée de fonds ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Carole Duplessis  
APPUYÉ PAR : madame Geneviève Maheux  
ET RÉSOLU

- QUE dans le cadre de sa guignolée du 6 décembre 2025, le Conseil municipal de Saint-Ludger autorise le Centre de pédiatrie sociale Les Passerelles à faire une cueillette de dons sur un axe routier de son territoire ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

## **21. RAPPORT D'ACTIVITÉS**

### **21.1 TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE – FRÉDÉRIC DESTRIJKER**

Aucune information nouvelle.

### **21.2 URBANISME ET AMÉNAGEMENT – CAROLE DUPLESSIS ET SOLANGE FILLION**

D'importants travaux ont été entrepris pour l'entretien des bacs au sol et surélevés sur le site du jardin communautaire. Il serait aussi souhaitable que des travaux de rénovation du gazebo et de son mobilier soient planifiés pour l'année prochaine, notamment y faire une dalle en béton.

### **21.3 FAMILLES, AÎNÉS – CAROLE DUPLESSIS**

Un projet de Politique familiale est attendu en septembre 2025.

### **21.4 TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF – SOLANGE FILLION**

Une rencontre aura lieu mardi le 26 août prochain.

### **21.5 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – SOLANGE FILLION**

Le peintre sera bientôt disponible. D'ici l', différents mobiliers devront être sortis pour dégager l'espace.

### **21.6 EAU POTABLE ET USÉE – SYLVAIN GAGNON**

Aucune information nouvelle.

### **21.7 MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES – SYLVAIN GAGNON**

Aucune information nouvelle.

### **21.8 SÉCURITÉ CIVILE (SERVICE INCENDIE, SÛRETÉ DU QUÉBEC ET CROIX-ROUGE) – ROGER NADEAU**

Aucune information nouvelle.

### **21.9 SPORTS, LOISIRS ET CULTURE – GENEVIÈVE MAHEUX**

Une entraîneuse serait disponible pour expliquer les différents équipements de la salle de conditionnement physique et offrira ses services comme coach. La Municipalité fera connaître cette opportunité.

**21.10 CORPORATION LUDGÉROISE DE DÉVELOPPEMENT (COLUDE) – SOLANGE FILLION**

Dans le cadre de sa campagne de promotion de son projet de location d'espaces industriels et commerciaux, la COLUDE a installé sa pancarte à l'entrée du Parc industriel.

**22. MOT DU MAIRE**

- Monsieur le maire fait part que les heures de prélèvement sanguin ont augmenté. Ce qui est une excellente nouvelle.
- Une journée de vaccination aura lieu le 10 novembre 2025, à la salle de l'Âge d'Or.
- Monsieur le maire assistera à la conférence de presse de Dégustez Mégantic.
- Monsieur le maire, sous l'impulsion du conseiller monsieur Roger Nadeau, explore actuellement la possibilité d'implanter un établissement pour répondre aux besoins de personnes ayant un handicap physique et des limitations qui sont actuellement mal desservis dans le secteur.

**23. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Résolution 2025-08-249

ATTENDU QUE tous les sujets à l'ordre du jour ont été épuisés ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : madame Solange Fillion

ET RÉSOLU

- De lever la séance ordinaire. Il est 21 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseiller·ère·s

Je, Denis Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Denis Poulin, Maire

\_\_\_\_\_  
Bernard Roy, directeur général et greffier-trésorier